



Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mercredi 16 septembre 2020 de 18h00 à 20h00

Présent.e.s: Mr Khalid Zian, échevin en charge de l'Égalité des Chances ; Mr Fabian Maingain, échevin en charge des affaires économiques ; Mme Aurore Borrend, collaboratrice de Mr Maingain ; Thomas Doesselaere, collaborateur de Mr. Dhondt, échevin en charge de la mobilité et des travaux publics ; Mme Camille Herve, Coordinatrice des dispositifs d'accompagnement personnalisé dans les écoles de la Ville ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mme Edith de Ryckel (Les amis des aveugles et malvoyants) ; Mr Vincent Carrière (CPAS) ; Mr Jacques Petit (PMR Belgique) ; Mme Dorothée Van Avermaet et Mme Laura Bertora de l'asbl Garance.

Excusé.e.s: Mr Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; Mr Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; Mr Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; Mr Karim Mourad ; Mme Christiane De Busschère ; Mr Jacques Dekoster ; Mr. Eric De Velder (CCPH Etterbeek) ; Mr. Jean-Marc Hollants (CCPH Uccle) ; Mme Alexandra Daoust ; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille) ; Mr Miguel Gerez (AMT Concept) ; Mr Jean Depasse ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; Mr Michel Cormond (Alteo) ; Mr Drozd David (Life without Barriers) ; Mr Charly Douglas ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; Mme Alexandra Todeanca (Le 8^{ème} Jour).

Secrétariat: Mme Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

1. Approbation du PV de la séance plénière du 12 février 2020

Le PV est approuvé.

2. Réflexions sur les aménagements provisoires post-COVID dans l'espace public

Suite au courrier adressé par le CAWaB¹ aux autorités régionales et communales en matière d'accessibilité de l'espace public en période de déconfinement, les échevins de la Ville en charge de la mobilité et des commerces, ont tenu à participer à la séance plénière pour parcourir les recommandations soumises et prendre connaissance des expériences et avis des membres du CCPH.

Mr Maingain a assuré être conscient que les nouveaux dispositifs post-COVID en matière de HoReCa peuvent représenter des difficultés pour les PMR. Il a néanmoins tenu à rassurer le CCPH que ses équipes

¹ <https://cawab.be/Les-amenagements-provisaires-post-Covid.html>



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Égalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – egalitedeschances@brucity.be – gelijkekansen@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be

essayent de favoriser un maximum les extensions de terrasses sur les emplacements de parking (emplacement PMR exclus !) pour laisser les trottoirs libres. Lorsque des terrasses sont disposées sur les trottoirs ou dans les zones piétonnes, la distance de 1m50 entre les tables est sensée être respectée pour des raisons sanitaires et cela devrait permettre la circulation aisée de toute personne.

L'expérience générale des dispositifs post-covid semble être reçue positivement et mène à envisager, par exemple, d'appliquer les extensions sur les emplacements parking de manière permanente.

Le Conseil consultatif a interpellé l'échevin afin de savoir si des consignes avaient été envoyées aux commerçants pour rappeler les mesures en matière d'accessibilité. Il a par exemple été observé que depuis l'extension des terrasses sur la voirie, de nombreux établissements placent des obstacles de tout genre (panneaux menu, bacs à fleur,...) sur les trottoirs pour créer une espèce de continuité entre les terrasses d'origine et les extensions. L'échevin a répondu positivement à cette demande en expliquant que tous les commerçants et gestionnaires d'établissements HoReCa ont reçu une communication (des versions papiers et électroniques ont été largement diffusées) à ce sujet et que, afin de veiller au respect des nouvelles mesures, des agents de la Ville sont mandatés sur le terrain pour vérifier, rappeler les règles et éventuellement distribuer des sanctions administratives. Plusieurs SACS ont en effet déjà été distribués dans ce cadre.

Un autre obstacle important a été notifié par les membres du Conseil consultatif concernant la hauteur des terrasses à proximité des passages piétons : en effet, quand une extension de terrasse sur la voirie est placée trop en hauteur, cela limite la vue des automobilistes – une personne en chaise par exemple peut être complètement cachée par la terrasse au moment de s'engager sur le passage piéton. L'échevin a rappelé que le règlement communal stipule une hauteur maximum des terrasses et s'est engagé à rappeler aux agents de la Ville de renforcer les contrôles sur ce point.

Le CAWaB a également formulé, dans son courrier adressé au Collège, plusieurs dangers liés aux zones de rencontres (zones où le piéton est prioritaire et la vitesse maximum est limitée à 20km/h) qui ont pris de l'ampleur pendant la période de déconfinement : des personnes malvoyantes ou aveugles par exemple y perdent leurs repères habituels. Exemple : de nombreux feux de circulation sont désactivés dans ces zones et ne permettent donc plus aux piétons de traverser en toute sécurité, particulièrement les PMR qui se déplacent plus lentement et notamment les personnes aveugles qui ne peuvent plus se référer au son des feux.

Le conseil consultatif a également souhaité sensibiliser le cabinet en charge de la mobilité au danger croissant que représentent les cyclistes qui dans les zones de rencontre semblent se permettre une liberté qu'ils ne prennent pas ailleurs. Les cyclistes se déplaçant parfois à grande vitesse entre les piétons et mettent en danger les PMR. Le représentant du cabinet a tenu à rassurer les membres du CCPH en partageant que des études menées par la Ville en collaboration avec la police indiquent qu'il n'y a pas plus d'accidents qu'avant dans les zones de rencontre et qu'au contraire, la circulation semble plus fluide. Le CCPH a néanmoins insisté qu'une analyse inclusive des PMR soit intégrée dans ces nouvelles politiques de mobilité : une suggestion concrète étant de prévoir, à hauteur des traversées piétonnes, un système d'appel pour que des feux clignotants soient tout de même réactivés à la demande afin de permettre aux piétons que le souhaitent de pouvoir traverser plus en sécurité. Il a également été suggéré de créer un numéro de contact pour les citoyen.ne.s afin de signaler plus facilement des difficultés rencontrées à hauteur de passages piétons, dans les zones de rencontres, etc.

3. Présentation des projets de l'asbl Garance pour les personnes porteuses de handicap

L'asbl Garance nous a présenté les différents projets pour les personnes porteuses de handicap sur lesquels l'équipe travaille actuellement

1. Des *Ateliers « vivre en sécurité »* en collaboration avec l'AviQ et l'asbl *inclusion* pour hommes et femmes en situation de handicap intellectuel.

2. « *Femmes en situation de handicap intellectuel : actrices de leur sécurité* », un projet financé par le phare et Cap48 et soutenu par l'AviQ : Par l'approche de l'éducation par les paires, Garance forme des femmes vivant avec un handicap intellectuel à animer des ateliers de sécurité pour ses paires, aidée d'une accompagnante de son organisation. Les sujets abordés sont les discriminations, la sécurité dans les lieux de vie et dans la rue, les stratégies de prévention, poser ses limites et savoir dire non. Les formations mises en place les deux années précédentes ont été très appréciées et très enrichissantes par les animatrices paires et leurs accompagnantes. Les ateliers qu'elles ont animés pour les usagères de leurs organisations ont été accueillis également très positivement. L'association Garance poursuit donc son projet avec la formation d'animatrices paires. L'objectif de ce projet est de renforcer et de rendre visibles les ressources des femmes en situation de handicap intellectuel concernant leur sécurité. Une nouvelle formation d'animatrices paires débute en novembre 2020. Cette formation est gratuite.

3. *No means No*: un projet Européen qui inclut 4 volets d'action :
 1. Des formations spécialisantes de formatrices d'autodéfense
 2. Des ateliers d'autodéfense gratuits pour des femmes en situation de handicap
 3. L'édition de guides de sécurité
 4. La sensibilisation aux violences faites aux femmes en situation de handicap du secteur du handicap et de la prise en charge des femmes victimes de violences

Pour obtenir plus d'informations, merci de contacter directement Dorothee Van Avermaet: dvagarance@gmail.com. Vous pouvez également consulter le site internet <http://www.garance.be>

4. Mise à jour du Plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle ».

Le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap à la Ville de Bruxelles² a été adopté en septembre 2018. L'engagement était d'évaluer celui-ci tous les deux ans afin de mesurer les avancées. Les référentes du plan ont été sollicités à l'été par la cellule égalité des chances pour partager

² https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/PAHIAU_V2.pdf

les informations utiles à intégrer dans la nouvelle version du plan d'action et, éventuellement revoir ou rajouter des objectifs.

Les membres du Conseil consultatif sont à ce stade également invités à soumettre leurs propositions d'amélioration du plan d'action dont la nouvelle version sera présentée début décembre.

5. Service d'interprétariat en langue des signes à la Ville

Le service d'interprétariat en langue des signes verra très prochainement le jour à la Ville de Bruxelles pour faciliter la communication avec les personnes sourdes et malentendantes et/ou muettes qui se rendent aux guichets de la démographie. Cet engagement avait été pris dans le cadre du plan d'action « Handicap,... » en 2018. C'est une première dans la Région Bruxelles-Capitale. Pour ce faire, la Ville a convenu d'une collaboration avec un service francophone et un service néerlandophone d'interprétariat en langue des signes. Le service devrait être opérationnel dès le 21 septembre 2020, date à laquelle une communication sera lancée pour faire connaître le service au grand public – cela tombe d'ailleurs en pleine semaine internationale des Sourds !

6. Divers

- Question adressée par Mme HADAD : Quelles ont été les **mesures COVID** prises par la Ville de Bruxelles pour les personnes en situation de handicap ? Tout en tas de personnes se sont en effet retrouvées en situation d'isolement : plus de soutien à domicile (médicale/paramédicale, titre service,...) du jour au lendemain ; problème pour accéder aux masques,... Il a été reproché qu'il n'y a eu aucune initiative de la Ville de Bruxelles envers ses citoyens en situation de handicap pour rendre la situation plus vivable. Il faudra en effet anticiper, au cas où il y aurait une deuxième période de confinement, afin de ne pas répéter cette erreur. Mr Zian a bien pris note de la remarque et relayera au Collège communal.
- Sujet soumis par Mr Maingain et la cellule égalité des chances : **salon « CAP vers l'emploi »** – la deuxième édition du salon de l'emploi pour les chercheurs d'emploi en situation de handicap, organisé par la Centrale de l'Emploi de la Ville de Bruxelles, aura lieu le 27 octobre au Stade Roi Baudouin. Plus d'information sur le site de la Centrale : <http://www.werkcentraledemplei.be/cap-vers-lemploi/>
- Sujet soumis par Mme DAOUST ante-réunion : **Accessibilité du Musée d'arts et d'histoire au Cinquantième** : Suite à une plainte auprès d'UNIA concernant l'accessibilité du musée d'arts et d'histoire au Cinquantième qui refusait l'accès de leurs ascenseurs aux PMR durant les visites du musée, UNIA a rencontré les responsables du musée (UNIA avait eu plusieurs plaintes). Le musée va mettre en place pour octobre un système de réservation sur internet, un parcours pour les PMR sera créé dans le musée et un.e steward sera mis.e à disposition des visiteurs à mobilité réduite.
- Sujets soumis par Mr. Petit :
 - o **POSnims**, une nouvelle chaîne sur radioweb et podcast, verra prochainement le jour : l'objectif de cette chaîne étant de permettre aux personnes en situation de handicap de s'exprimer sur les difficultés rencontrées au quotidien via des témoignages filmés qui seront largement diffusés.
 - o **L'asbl PMR Belgique** sera bientôt officielle, les statuts étant acceptés.